

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD69

présenté par  
Mme Cousin

-----

### ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1<sup>er</sup>, après les mots :

« réacteur électronucléaire, »,

insérer les mots :

« de stockage et de recyclage, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'envisager le projet dans sa globalité. Il faut donc prévoir la création, mais également le stockage des matières ainsi que leur recyclage. Le tout ce faisant autour de la centrale, permettant la création d'emplois locaux, d'une économie circulaire, basée sur la notion de localisme.